

# VIDE-GRENIERS DE QUINCEY LE 03 SEPTEMBRE 2023

## ATTESTATION

(pour les non-professionnels)

Je soussigné(e),

NOM - Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et n° : .....

délivrée par : ..... Date de délivrance : .....

Véhicule immatriculé : .....

Exposant au vide-greniers se déroulant à : ..... Le : .....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e) ;
- ne vendre que des objets personnels et usagers ;
- ne participer qu'à titre exceptionnel et **dans la limite de deux fois par an.**

Date et lieu de la dernière participation : .....

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

Arrêt des inscriptions : dimanche 27.08.2023

Horaires d'ouverture : 06 H 00 – fermeture : 18 H 00 .

Bulletins d'inscription à retirer : à la mairie de Quincey ainsi que dans la petite boîte vers la boîte aux lettres de l'ACCA – Boulangerie Dolci de Frotey les Vesoul – par internet Mr FILLON Loïc : [fillon.florence@orange.fr](mailto:fillon.florence@orange.fr)

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets, mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches et jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible de sanctions prévues en son article 146.a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-6 du Code du Travail.

Monsieur, Madame.....souhaite(nt)

réserver .....mètres linéaires,

pour la somme de : .....M X 3,00 euros / M = ..... euros.

Merci de retourner ce document **complet et dûment rempli, accompagné du règlement** à l'ordre de : "Association ACCA-QUINCEY" à :

- Boîte aux lettres de l'A.C.C.A. sur le mur de la mairie ;

- Mr FILLON Loïc - 3 bis rue de la Craie - Quincey - 0642226578 - mail :

[fillon.florence@orange.fr](mailto:fillon.florence@orange.fr).

**Aucun véhicule ne devra stationner sur le vide-greniers.**

**PROCHAIN VIDE-GRENIERS LE 08 SEPTEMBRE 2024.**